

Montpellier, le 3 mars 2008

## Communiqué de presse

### **Installation des nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier**

Le règlement intérieur fixant un délai minimal de 15 jours pour la convocation des membres, l'installation des nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montpellier aura lieu le vendredi 21 mars 2008 à 15 heures, salle des séances du bâtiment « CCI entreprises ».